



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 3 juin 2025 à 19 h 31.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Marc Cloutier.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. **CONSULTATION PUBLIQUE**

1.1 **DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL - LOT 6 543 971**

Ce point est reporté.

2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Marc Cloutier, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et en visioconférence.

126019-06-2025

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 32 : Autres points à l'ordre du jour.

1. CONSULTATION PUBLIQUE

1.1 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL - LOT 6 543 971

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

LÉGISLATION

N° de résolution
ou annotation

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 654-2025 – FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'ENVOLUME
6. RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 648-2024 – GESTION CONTRACTUELLE
7. AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE - NOMINATION

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8. DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – LOT 6 543 971
9. ÉCHANGE DE TERRAIN – LOTS 4 699 463 ET 6 543 972 – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES
10. CESSION À TITRE GRATUIT DES LOTS 6 678 974 ET 6 678 972 À LA MUNICIPALITÉ – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES
11. CESSION À TITRE GRATUIT DU LOT 6 646 895 À LA MUNICIPALITÉ – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES

PERSONNEL

12. PROGRAMME D'ÉPARGNE-RETRAITE COLLECTIF DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES
13. DIRECTEUR ADJOINT POUR LE SERVICE INCENDIE – EMBAUCHE
14. RESTRUCTURATION ORGANISATIONNELLE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU SERVICE DES LOISIRS
15. DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE
16. POMPIER VOLONTAIRE – EMBAUCHE

FINANCES

17. SERVICE DE GESTION DOCUMENTAIRE FRANCE LONGPRÉ – ACCOMPAGNEMENT ARCHIVAGE 2025-2026 – SOUMISSION
18. RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 6 POUR GIROUX & LESSARD LTÉE – RACCORDEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE DU CHEMIN DE LA CEINTURE
19. RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 5 POUR GIROUX & LESSARD LTÉE – RACCORDEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE DU PARC INDUSTRIEL
20. MANDAT TREMBLAY BOIS, AVOCATS – DÉROGATION LOT 4 698 435
21. CONSTRUCTION BENOÎT PÉPIN INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

22. LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC. – APPROBATION DE TRAVAUX
23. ADDÉNERGIE TECHNOLOGIES INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT
24. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 245 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 7 JUILLET 2025
25. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS
26. DÉPÔT RAPPORT DES FAITS SAILLANTS 2024
27. BLANCHETTE VACHON, S.E.N.C.R.L. – VÉRIFICATION EXTERNE – MANDAT AUDIT 2025
28. APEX EXPERT CONSEIL – AUTORISATION DE PAIEMENT
29. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLIC

30. RAPIÉÇAGE – ASPHALTAGE – OCTROI DU CONTRAT
31. CORRESPONDANCE
32. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
 - 32.1 MANDAT ARPEN TEURS PRÉPARATION CERTIFICAT DE LOCALISATION – LOTS 6 543 995 ET 6 543 998
 - 32.2 AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
33. RAPPORT DES COMITÉS
34. PÉRIODE DE QUESTIONS
35. CLÔTURE DE LA SÉANCE

126020-06-2025

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionné, comme rédigé, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

126021-06-2025

N° de résolution
ou annotation

5. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 654-2025 – FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'ENVOLUME**

Le conseiller, monsieur Claude Fournier donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 654-2025 à une prochaine séance et ayant pour objet le fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale L'Envolume et en dépose le projet.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 654-2025 en indiquant sa portée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 654-2025 concernant le fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale L'Envolume soit, et est adopté par ce conseil.

6. **RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 648-2024 – GESTION CONTRACTUELLE**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport annuel sur la gestion contractuelle. Celui-ci sera disponible sur le site internet de la municipalité.

126022-06-2025

7. **AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE – NOMINATION**

Considérant que la municipalité doit désigner un représentant pour siéger au volet municipal du conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de la Chaudière ;

Considérant que monsieur Jean-Marc Doyon, maire a déjà représenté la municipalité à ce titre et qu'il désire toujours le faire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité confirme la nomination de monsieur Jean-Marc Doyon pour continuer de représenter la municipalité au sein du volet municipal du conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de la Chaudière.

8. **DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – LOT 6 543 971**

Ce point est reporté.

126023-06-2025

9. **ÉCHANGE DE TERRAIN – LOTS 4 699 463 ET 6 543 972 – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES**

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat d'échange des lots 4 699 463 et 6 543 972 préparé par Tousignant Rodrigue Veilleux Mathieu, notaires aux conditions prévues aux résolutions précédemment adoptées, soit les numéros 125711-08-2024 et 125858-12-2024



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

126024-06-2025

N° de résolution
ou annotation

10. **CESSION À TITRE GRATUIT DES LOTS 6 678 974 ET 6 678 972 À LA MUNICIPALITÉ - DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES**

Il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Tousignant Rodrigue Veilleux Mathieu, notaires afin de préparer le contrat de cession à titre gratuit, d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer ledit contrat pour les lots 6 678 974 et 6 678 972 qui ont servi à régulariser la courbe de la rue Industrielle et de payer tous les frais relatifs à la transaction.

126025-06-2025

11. **CESSION À TITRE GRATUIT DU LOT 6 646 895 À LA MUNICIPALITÉ - DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES**

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Tousignant Rodrigue Veilleux Mathieu, notaires afin de préparer le contrat de cession à titre gratuit, d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer ledit contrat pour le lot 6 646 895 qui a servi à régulariser la courbe de la rue Industrielle et de payer tous les frais relatifs à la transaction.

126026-06-2025

12. **PROGRAMME D'ÉPARGNE-RETRAITE COLLECTIF DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE - DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES**

Considérant que suivant la fin des régimes collectifs auprès de Fiducie Desjardins, le fonds de pension des employés municipaux sera transféré chez Desjardins assurance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Jean-Marc Doyon, maire ainsi que madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière à signer la convention pour le programme d'épargne-retraite

126027-06-2025

13. **DIRECTEUR ADJOINT POUR LE SERVICE INCENDIE - EMBAUCHE**

Considérant que monsieur Martin Veilleux a informé la municipalité de son intention de demeurer au sein du service incendie, mais de ne plus occuper le poste de directeur adjoint incendie à compter du 31 décembre 2025;

Considérant que le comité de sélection composé de madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, de monsieur Michaël Normand, nouveau directeur incendie à compter du 1er janvier 2026, et de monsieur Marc Cloutier, conseiller responsable de la sécurité publique, a procédé au processus de sélection pour combler le poste;

Considérant que le comité a retenu la candidature de monsieur Jimmy Loubier pour occuper le poste de directeur adjoint incendie;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Jimmy Loubier afin de combler le poste de directeur adjoint incendie à compter du 1^{er} janvier 2026. Comme, monsieur Loubier sera en formation et en observation auprès de monsieur Veilleux, à partir du mois de juin il recevra une rémunération équivalente à la moitié de la rémunération mensuelle actuelle du directeur adjoint incendie.

126028-06-2025

14. RESTRUCTURATION ORGANISATIONNELLE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU SERVICE DES LOISIRS

Considérant que des discussions internes et une analyse organisationnelle ont mené à la nécessité d'une restructuration au sein de la municipalité ;

Considérant que le poste de préposé à l'entretien de la patinoire, des parcs, des espaces verts et des bâtiments de loisir a été aboli ;

Considérant qu'à la suite de cette restructuration monsieur François Bonenfant ne fera plus partie de l'équipe municipale et que ses tâches seront dorénavant prises en charge par le service des travaux publics, comme c'était le cas antérieurement ;

Considérant que madame Marie-Claude Boily se retire du poste de directrice des travaux publics, et qu'elle réintègrera son poste antérieur d'inspectrice en urbanisme et en environnement ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le poste de préposé à l'entretien de la patinoire, des parcs, des espaces verts et des bâtiments de loisir soit aboli ;

QUE les fonctions auparavant assumées par monsieur François Bonenfant soient désormais sous la responsabilité du service des travaux publics ;

QUE madame Marie-Claude Boily réintègre son poste d'inspectrice en urbanisme et en environnement à compter du 9 juin 2025 et qu'un nouveau poste de directeur des travaux publics soit ouvert ;

126029-06-2025

15. DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE

Considérant qu'une réorganisation administrative a eu lieu au sein de la municipalité ;

Considérant la fin de l'affectation de madame Marie-Claude Boily au poste de directrice des travaux publics ;

Considérant que le poste de directeur des travaux publics a été offert à monsieur Michaël Normand à temps plein ;

Considérant que son salaire et ses conditions de travail ont été discutés et convenus avec les élus ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De procéder à l'embauche de monsieur Michaël Normand à titre de directeur des travaux publics, et ce, à compter du 9 juin prochain ;

Que monsieur Jean-Marc Doyon, maire ainsi que madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer le contrat de travail de monsieur Michaël Normand, selon les conditions discutées.

126030-06-2025

16. POMPIER VOLONTAIRE – EMBAUCHE

Considérant que le service des incendies désire que la municipalité procède à l'embauche de monsieur Anthony Nadeau à titre de pompier ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Anthony Nadeau à titre de pompier.

17. SERVICE DE GESTION DOCUMENTAIRE FRANCE LONGPRÉ – ACCOMPAGNEMENT ARCHIVAGE 2025-2026 – SOUMISSION

Ce point est reporté.

126031-06-2025

18. RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 6 POUR GIROUX & LESSARD LTÉE – RACCORDEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE DU CHEMIN DE LA CEINTURE

Considérant que la firme d'ingénieurs WSP Canada inc. recommande le paiement # 6 à Giroux & Lessard Ltée pour le projet de raccordement d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le chemin de la Ceinture au montant de 97 983,04 \$, taxes incluses

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement # 6 pour Giroux & Lessard Ltée au montant de quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois dollars et quatre cents (97 983,04\$), taxes incluses.

126032-06-2025

19. RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 5 POUR GIROUX & LESSARD LTÉE – RACCORDEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE DU PARC INDUSTRIEL

Considérant qu'Apex expert conseil recommande le paiement #5 à Giroux & Lessard Ltée pour le projet de raccordement d'aqueduc et d'égout sanitaire du Parc industriel au montant de 512 195,68 \$, taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement # 5 à Giroux & Lessard Ltée au montant de cinq cent douze mille cent quatre-vingt-quinze dollars et soixante-huit cents (512 195,68 \$), taxes incluses.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

126033-06-2025

N° de résolution
ou annotation

20. MANDAT TREMBLAY BOIS, AVOCATS – DÉROGATION
LOT 4 698 435

Il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat à Tremblay Bois, avocats pour déposer le dossier litigieux devant la cour supérieure dans le but d'obtenir une ordonnance en lien avec la dérogation mineure octroyée au propriétaire du lot 4 698 435 et autoriser le paiement des frais et honoraires y afférents.

126034-06-2025

21. CONSTRUCTION BENOÎT PÉPIN INC. – AUTORISATION
DE PAIEMENT

Considérant que nous avons dû faire appel à Construction Benoît Pépin inc. pour déboucher une conduite d'égout principale suite à un refoulement ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture #25042 de Construction Benoît Pépin inc. au montant de deux mille huit cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt cents (2 898,80 \$), taxes incluses.

126035-06-2025

22. LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC. –
APPROBATION DE TRAVAUX

Considérant que des travaux sur le camion HX étaient nécessaires suite à l'inspection de la Société de l'assurance automobile du Québec ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les travaux et d'autoriser le paiement de la facture # 203800 du Centre du Camion (Beauce) inc. au montant de quatre mille cinq cent trente-huit dollars et dix-neuf cents (4 538,19 \$), taxes incluses.

126036-06-2025

23. ADDÉNERGIE TECHNOLOGIES INC. – AUTORISATION
DE PAIEMENT

Considérant que des bornes de recharges pour les véhicules électriques ont été installés au 152, rue Principale ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture #IC 38705 d'Addénergies au montant de vingt-cinq mille deux cent soixante-neuf dollars et vingt et un cents (25 269,21 \$), taxes incluses. À noter que le montant de cette facture sera couvert à 100% par la subvention 4500 bornes d'Hydro-Québec.



126037-06-2025

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

24. **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 245 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 7 JUILLET 2025**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite emprunter par billets pour un montant total de 245 100 \$ qui sera réalisé le 7 juillet 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
590-2019	111 200 \$
588-2019	89 500 \$
587-2019	44 400 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 7 juillet 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 janvier et le 7 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	45 200 \$	
2027.	47 100 \$	
2028.	49 000 \$	
2029.	50 900 \$	
2030.	52 900 \$	(à payer en 2030)
2030.	0 \$	(à renouveler)

25. **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS**

Comme l'exige l'article 176.1 du *Code Municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt des états financiers 2024.

26. **DÉPÔT RAPPORT DES FAITS SAILLANTS 2024**

Comme exigé par la loi, monsieur Marc Cloutier, maire suppléant fait la lecture du rapport du maire sur les faits saillants de 2024.

Ledit rapport sera affiché aux endroits déterminés par le règlement numéro 652-2025 et publié dans la prochaine parution du journal de l'Écho de la Place.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

126038-06-2025

N° de résolution
ou annotation

27. **BLANCHETTE VACHON, S.E.N.C.R.L. – VÉRIFICATION EXTERNE – MANDAT AUDIT 2025**

Il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. pour les audits 2025.

126039-06-2025

28. **APEX EXPERT CONSEIL – AUTORISATION DE PAIEMENT**

Considérant que nous avons reçu une facture d'Apex expert conseil au montant de 15 762,21 \$, taxes incluses, pour la surveillance dans le projet du parc industriel ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir le paiement de la facture au montant de 15 762,21 \$, taxes incluses, puisque les élus demandent des explications supplémentaires quant au taux horaire de 2025.

126040-06-2025

29. **COMPTE DU MOIS**

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme d'un million quarante-huit mille vingt-neuf dollars et quatre-vingt-treize cents (1 048 029,93\$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

FACTURES PAYÉES	589 773,43 \$
FACTURES À PAYER	411 834,34 \$
SALAIRES BRUTS DU MOIS	46 422,16 \$
TOTAL	1 048 029,93 \$

126041-06-2025

30. **RAPIÉCAGE – ASPHALTAGE – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le rapiécage d'asphalte ;

Considérant que la municipalité n'a reçu qu'une (1) seule soumission conforme provenant de :

- **Pavage Sartigan Ltée :**
EC 10 paveuse 180\$ la tonne métrique et
le EC 10 râteau 236\$ la tonne métrique

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de rapiécage d'asphalte à Pavage Sartigan Ltée pour les montants suivants : EC 10 paveuse 180\$ la tonne métrique et le EC 10 râteau 236 \$ la tonne métrique.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

31. CORRESPONDANCE

N° de résolution
ou annotation

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de mai 2025.

32. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

126042-06-2025

**32.1 MANDAT ARPENTEURS PRÉPARATION
CERTIFICAT DE LOCALISATION - LOTS
6 543 995 ET 6 543 998**

Considérant que la municipalité doit acquérir une lisière de terrain dans le cadre du développement du chemin de la Ceinture;

Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir un certificat de localisation afin de procéder à cette acquisition;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Monsieur Francis Carrier, arpenteur-géomètre, afin de préparer le certificat de localisation relatif à la lisière de terrain à acquérir dans le cadre du développement du chemin de la Ceinture.

126043-06-2025

**32.2 AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT
POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

Considérant que le pouvoir d'achat de la directrice générale et greffière-trésorière prévu au règlement numéro 653-2025 est de 5 000 \$;

Considérant l'augmentation notable de certain produits et service ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'augmentation de la limite de la carte de crédit à cinq mille dollars (5 000,00\$).

33. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Mélanie Raymond mentionne que la surface de Dek hockey a été installée. Elle souligne également le succès de la fête du voisinage qui a eu lieu récemment et tient à remercier le conseil des jeunes pour leur participation et leur dévouement. Elle nous informe des activités à venir.

Madame Ginette Lessard informe qu'elle a participé au comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur Louis-David Bonin fait état des camions municipaux et des inspections mécaniques effectuées récemment.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Monsieur Marc Cloutier mentionne qu'il a participé au comité de sélection pour le poste de directeur adjoint du service incendie. Il a également assisté au souper de la Fondation Entraide Parkinson Beauce et remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation de la fête du voisinage.

34. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20 h 11 à 20 h 15. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

126044-06-2025

35. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 15.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Marc Cloutier, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.



MARC CLOUTIER, MAIRE SUPPLÉANT

CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE